

CHARTE DE L'AMBASSADEUR.RICE DE L'UNION-ALFM

Préambule :

- Les Ambassadeur.rice.s assurent une mission spécifique dans l'animation du réseau des anciens élèves des lycées français du monde. Elles/Ils travaillent en partenariat avec l'Union-ALFM.
- Dans leur rôle d'interface entre les différents acteurs du réseau, les Ambassadeur.rice.s doivent s'appuyer sur la plateforme www.alfm.fr et l'alimenter en contenus (ex : alertes réunions d'information, newsletter mensuelle)

▪ Profil de l'Ambassadeur.rice de l'Union-ALFM est :

- Une personne physique
- Un.e ancien.ne élève de lycée français à l'étranger
- Membre actif d'une association locale - sauf dans les pays où il n'y en a pas
- Membre actif de l'Union-ALFM, inscrit.e sur la plateforme Alfm.fr, avec profil entièrement complété.
- Bénévole
- Une personne qui partage les valeurs de l'Union-ALFM : la tolérance, l'humanisme, la fraternité, la laïcité, l'égalité des chances, la curiosité intellectuelle, la promotion de l'esprit critique et l'esprit d'entraide.

▪ Critères de choix de l'Ambassadeur.rice :

- Sa disponibilité au service du réseau.
- Sa capacité à rassembler les différentes associations locales autour de projets communs.
- Sa capacité à faciliter les relations entre les différentes associations locales.
- Sa connaissance du fonctionnement administratif du pays, de ses us et coutumes.
- Son réseau d'influence dans le pays et dans la zone géographique.

▪ **Nomination de l'Ambassadeur.rice :**

- Quand il existe des associations locales, il leur revient de proposer un.e Ambassadeur.rice à l'Union-ALFM, qui valide cette candidature après discussion.
- Il peut y avoir plusieurs Ambassadeur.rice.s par pays (un.e pour chaque ville hébergeant un établissement scolaire) avec les privilèges qui y sont attachés.
- A partir de 2 Ambassadeur.rice.s par pays, ils doivent **impérativement** collaborer (réunions, échanges d'informations) pour constituer un réseau local d'ambassadeurs.
- Dans un souci d'efficacité, l'Union-ALFM aura besoin, à terme, d'un interlocuteur par pays. Pour sa désignation, l'Union-ALFM privilégie le consensus.
- Dans les pays où il n'y a pas d'association locale, l'Union-ALFM peut s'appuyer sur ses contacts dans le pays ou sur le réseau international des Ambassadeur.rice.s pour trouver celui/celle qui pourra assurer cette fonction.
- Dans le cas où il y aurait plusieurs candidatures correspondant à plusieurs associations locales, le ou la Président.e de l'Union-ALFM choisit la personne la plus à même de représenter le réseau au poste d'Ambassadeur.rice.
- L'Ambassadeur.rice est désigné.e pour une durée d'un an. Elle/Il est renouvelé.e chaque année après validation entre l'association locale et l'Union-ALFM, et sans limitation de mandat.
- Le ou la Président.e de l'association locale peut choisir de cumuler son poste avec celui d'Ambassadeur.rice de l'Union-ALFM ou de dédier une personne pour assumer cette charge.

▪ **Rôle et missions de l'Ambassadeur.ice :**

L'Ambassadeur.rice est un poste opérationnel destiné à constituer, entretenir et développer le réseau local, à l'échelle de la ville, du pays, du continent, et en lien avec l'Union-ALFM, qui est le représentant des associations locales sur le plan international.

1. **L'Ambassadeur.rice remplit des missions auprès des anciens élèves :**

- Soutenir, accompagner, mettre en relation les anciens élèves présents dans le pays avec les anciens du monde, notamment via la plateforme www.alfm.fr

- Accueillir les anciens élèves arrivant dans le pays, les accompagner dans leur installation et les mettre en relation avec les anciens du pays. (par ex : visite guidée, recherche d'emploi ou de logement, renseignements administratifs, etc.)
- Soutenir un ancien du pays en mobilité à l'étranger grâce à la plateforme www.alfm.fr et au réseau international des ambassadeurs.
- Contribuer à constituer un réseau d'associations locales d'anciens élèves quand il n'existe pas dans le pays et jouer un rôle de facilitateur dans le développement du réseau quand il existe.
- Animer la collaboration entre les associations locales de la ville, du pays, du continent, en relation avec l'Union-ALFM (par ex : réunions de retrouvailles, forums professionnels régionaux, rencontres thématiques avec les Alumni...)

2. L'Ambassadeur.rice remplit des missions de représentation de l'Union-ALFM dans le pays, en accord avec les associations locales :

- Faire connaître l'Union-ALFM auprès des anciens élèves du pays (par ex : organiser une rencontre annuelle).
- Encadrer l'inscription et le renseignement du profil des anciens élèves du pays sur l'annuaire de la plateforme www.alfm.fr (par ex : organiser des réunions de présentation).
- Participer aux événements officiels du réseau de partenaires (établissements, ambassades et consulats, institutions culturelles et politiques).
- Être en lien avec le ou la référent.e des Ambassadeur.rice.s à l'Union-ALFM pour lui faire remonter régulièrement les informations importantes du pays et de la communauté des anciens élèves.
- Assister une fois tous les 2 mois à « **l'Agora des associations locales** » : une réunion en visioconférence organisée autour de deux points : l'expansion du réseau et les problématiques spécifiques des associations locales.
- Mettre en relation des partenaires publics ou privés avec l'Union-ALFM (entreprises, chambres de commerce et d'industrie) notamment pour les forums professionnels et pour nourrir la partie « Carrières » de la plateforme www.alfm.fr (offres de stage, d'emploi, mentorat, rencontres professionnelles autour d'un secteur d'activité, etc.)

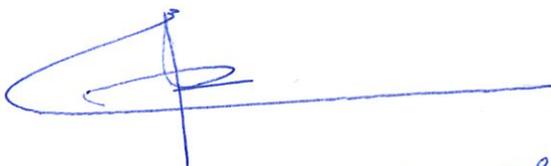
▪ Avantages du poste :

- L'ambassadeur.rice disposera d'un titre officiel de sa fonction (Carte de visite numérique) qui lui sera remis par l'Union-ALFM, par voie électronique.
- L'ambassadeur.rice sera reconnu.e par tous nos partenaires publics et invité.e à leurs événements (AEFE, Mission laïque française, ambassades et consulats de France, Instituts français, Alliances françaises, conseillers culturels, etc.) en coordination avec son association locale.

N.B :

Cette charte est expérimentale, un bilan du fonctionnement des Ambassadeurs sera réalisé dans un an. La charte pourra être modifiée et améliorée suite à ce bilan.

Pour les pays où il y a plusieurs établissements dans plusieurs villes, l'objectif d'un interlocuteur unique par pays (à destination de l'Union-ALFM) sera réalisé d'ici 1 à 3 ans.



Ijjal El oufir El kholti

